

COMMUNE DE KERGLOFF
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2017 à 18H30
COMPTE RENDU DE SEANCE

Le trente -et -un mai deux mil dix sept à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pierrot BELLEGUIC:

Secrétaire de séance : Catherine BERNARD

Date de convocation : 24 mai 2017

Délibération 2017-51 : Recours contre le permis autorisant l'installation de trois éoliennes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Tribunal Administratif de Rennes a par jugement du 14 avril 2017, rejeté le recours formé par la Commune contre le permis délivré à la SARL Les Energies du Poher autorisant l'installation de trois éoliennes sur le territoire communal. Le Tribunal a également condamné la Commune à verser 1000€ à la SARL Les Energies du Poher au titre du remboursement des frais de justice.

Monsieur le Maire précise que la commune dispose d'un délai de 2 mois pour faire appel de ce jugement mais que l'avocat en charge du dossier demeure très réservé sur l'opportunité d'interjeter appel et que l'assureur de la collectivité a de ce fait indiqué qu'il ne prendrait pas par conséquent en charge les frais de la procédure d'appel.

Après en avoir délibéré et suite à un vote à bulletin secret, le conseil municipal, par 9 voix, 1 blanc et 1 bulletin nul , **DECIDE** de ne pas interjeter appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Rennes le 14 avril 2017.

Il est précisé que Madame Brigitte VALLEE, intéressée à l'affaire n'a pas pris part ni aux débats ni au vote.

Délibération 2017-52 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2017 :

	Vote 2016 (pm)	Vote 2017
CCAS de KERGLIFF	2200.00€	2300.00€
AVEL DRO	790.00€	790.00€
CLUB DU TEMPS LIBRE	390.00€	390.00€
COMITE DES FETES	480.00€	480.00€
DANSERIEN BRO KERGLOV	390.00€	390.00€
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	650.00€	650.00€
USK	960.00€	960.00€
FNACA	200.00€	200.00€
KERGLOFF GYM	390.00€	390.00€
LA MAIN VERTE	150.00€	390.00€
ART DECO	390.00€	390.00€
CROIX ROUGE FRANCAISE	57,00 €	57,00 €
DDEN	72.00€	72.00€
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	57.00€	57.00€
SECOURS CATHOLIQUE	57.00€	57.00€
LES RESTOS DU COEUR	57,00 €	57,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	118.00€	118.00€
JOUEURS DE PALETS SUR TERRE	57.00€	57.00€
FNATH	39,00 €	39.00€
DONNEURS DE SANG	³ 9,00 €	39,00 €
LA DIANE	39,00 €	39,00 €
STE HIPPIQUE DU POHER	39,00 €	39,00 €
COMITE DE DEVELOPPEMENT DES AGRICULTEURS	30,00 €	30,00 €
GARAGE SOLIDAIRE	200,00 €	200,00 €
STE HORTICULTURE ET SYLVICULTURE	39,00 €	³ 9,00 €

Délibération 2017-53 : Subventions aux associations sportives et de danse (décision de principe)

Monsieur le Maire propose de reconduire en 2017 la subvention accordée aux associations sportives et de danse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de reconduire pour l'année 2017 la subvention accordée:

- à toutes les associations sportives, hors clubs de football et à toutes les associations de danse de l'ancien canton de CARHAIX-PLOUGUER , auxquelles adhèrent les jeunes de moins de 18 ans ou étudiants domiciliés à KERGLIFF;
- A l'U.S.K. pour tous les jeunes licenciés de moins de 18 ans ou étudiants domiciliés à KERGLIFF qui adhèrent à ce club de football et aux jeunes fréquentant une école de football à l'extérieur de la Commune;

Cette subvention sera attribuée comme suit:

- 21 Euros par association, pour un jeune qui adhère à une seule association
- 10.5 Euros par association pour un jeune fréquentant deux associations ou plus.

L'attribution des subventions aux associations fera l'objet d'un vote du conseil municipal dès l'obtention par la mairie, en provenance des associations concernées, de la liste des jeunes de moins de 18 ans ou étudiants domiciliés à KERGLIFF, inscrits dans ladite association pour la rentrée sportive débutant en septembre 2016. La réception des demandes de subvention se fera au plus tard le 30 juin 2017.

Délibération 2017-54 : Subvention d'investissement à l'entreprise Orange pour les effacements de réseaux téléphoniques aux quatre vents

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2016-81 en date du 07 décembre 2016, le conseil municipal a approuvé le projet d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques aux quatre vents.

Monsieur le Maire présente la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques et le devis établi par l'entreprise Orange pour les frais d'étude et de câblage faisant apparaître le montant de la participation dûe par la collectivité. Monsieur le Maire rappelle que cette participation constitue une subvention d'investissement versée à des personnes privées (compte 2042 de la section d'investissement) et doit par conséquent faire l'objet d'une délibération spécifique et être amortie sur une durée maximale de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange aux quatre vents ;
- **DECIDE** de verser à l'entreprise ORANGE une subvention d'investissement de 362 .56 €
- **DECIDE** d'amortir ladite subvention sur une durée de 5 ans.

Délibération 2017-55: Dénomination des voies communales dans le cadre de la numérotation des habitations

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé de numéroter les habitations dans les hameaux et villages de la commune. Dans le cadre de cette opération, il est proposé de dénommer officiellement certaines voies et villages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** des dénominations officielles suivantes :

- Voies communales 1 et 5 : « Route de Néveit »
- L'enseigne
- Kermorvan Izella
- Sainte Agnès Izella
- Trégoën Saint Nicodème

Les plans des voies et villages concernées sont annexés à la présente délibération.

Délibération 2017-56 : Renouvellement de la convention d'initiation à la langue bretonne

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler pour l'année scolaire 2017-2018 la convention d'initiation à la langue bretonne avec le conseil départemental, permettant l'intervention de l'association Mervent auprès des maternelles à raison d'une heure par semaine. Il est précisé que la mise en place de cette initiation se fait sur demande de l'école et après acceptation de l'Inspection Académique. Le conseil départemental finance cette initiation à hauteur de 50%, le conseil régional à hauteur de 17% et la commune à hauteur de 33%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental pour une initiation de la classe maternelle à la langue bretonne à la prochaine rentrée scolaire à raison d'une heure par semaine.

Compte rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation :

- signature d'un devis pour l'installation d'une alarme anti-intrusion à l'école par Télésécurité Loire Bretagne pour un montant de 6 307.74€ ht (avec dispositif spécifique d'alerte)

- mise en place de nouveaux claviers d'alarme à la mairie et à la salle polyvalente et transmission par GSM pour l'alarme de la mairie par Télésécurité Loire Bretagne pour un montant de 1 229.83€ ht

Informations Diverses

1) **Notification du montant de FPIC** (montants de droit commun)

2016	Montant prélevé	Montant reversé	Solde
EPCI	- 120 933	176 106	55 173
Communes	- 190 551	277 483	86 932
Total	- 311 484	453 589	142 105
Dont Kergloff	- 7 922	20 982	13 060

2017	Montant prélevé	Montant reversé	Solde
EPCI	- 163 842	165 881	2 039
Communes	- 258 241	261 460	3 219
Total	- 422 083	427 341	5 258
Dont Kergloff	- 10 658	19 546	8 888

1) **Rappel Dates :**

Une visite de l' école est proposée à l'issue de la prochaine séance du prochain conseil
Inauguration du vitrail le 16 septembre 2017